Vous avez une plainte?

Résolution de votre plainte

À la TD, nous prenons au sérieux vos plaintes concernant la TD ou le service que vous avez reçu et nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour les résoudre. D'habitude, la meilleure façon de régler un problème est de le signaler, dès qu'il se présente, à la personne avec laquelle vous faites affaire. Si vous ne remarquez pas le problème immédiatement, vous pouvez communiquer avec nous à tout moment pour formuler votre plainte. Veuillez utiliser les coordonnées fournies dans cette brochure.

Avant de commencer, vous devriez :

- Avoir sous la main tous les documents justificatifs
- Réfléchir à la solution souhaitée

Votre sécurité est une priorité absolue à la TD.

Nous sommes résolument engagés à vous aider à reconnaître les signaux d'alerte d'une arnaque, à garder une longueur d'avance sur les fraudeurs et à avoir la confiance nécessaire pour repérer quelque chose qui cloche.

N'oubliez pas que la TD ne vous demandera jamais ce qui suit :

- Partager vos mots de passe, codes de vérification à usage unique, NIP ou codes d'accès aux services bancaires en ligne.
- Sélectionner des liens dans des courriels ou des messages textes imprévus pour vérifier ou restaurer des comptes.
- Fournir des renseignements personnels ou financiers sensibles, tels que votre NAS ou votre numéro de compte au complet.
- Transférer des fonds, acheter des cartes-cadeaux ou de la cryptomonnaie, ou virer des fonds pour « sécuriser » votre compte.
- Télécharger un logiciel, accorder un accès à distance, ou agir d'urgence ou en secret.

Si quelque chose vous semble suspect, fiez-vous à votre instinct. Faites une pause, ne cliquez sur rien, et communiquez avec la TD au numéro figurant au dos de votre carte ou directement dans l'appli TD ou dans votre compte BanqueNet. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **TD.com/protegez-vous**.

Pour nous aider à trouver une solution, veuillez suivre les trois étapes ci-dessous :

Étape 1
Formulez votre plainte

Pour nous faire part de votre plainte, veuillez utiliser les coordonnées fournies ci-après.

Services bancaires personnels, Services bancaires aux entreprises, Services de crédit et Services de financement

Pour toute plainte concernant TD Canada Trust, y compris les produits et services suivants, utilisez le numéro de téléphone sans frais ci-dessous :

- Comptes-chèques et comptes d'épargne
- Protection contre les découverts, cartes de crédit
- Prêts hypothécaires, prêts et lignes de crédit
- CPG et dépôts à terme
- Services bancaires aux PME TD
- Services bancaires commerciaux TD
- Solutions aux commerçants TD
- Financement auto TD

Téléphone : 1-833-259-5980

mbna

Pour toute plainte concernant MBNA, utilisez les coordonnées ci-dessous (les numéros sont sans frais) :

Téléphone : 1-800-870-3675
Téléscripteur (ATS) : 1-800-872-5280
Adresse postale : À l'attention de :
Service à la clientèle de MBNA
C.P. 9614, Ottawa (Ontario) K1G 6E6

Services d'assurance

Pour les plaintes concernant TD Assurance[1], utilisez les coordonnées ci-dessous (les numéros de téléphone sont sans frais) :

Assurance habitation et auto
Téléphone : 1-866-361-2311

Réclamations d'assurance habitation et auto
Veuillez communiquer directement avec votre expert en sinistres par téléphone ou par courriel.

Vie et Santé
Téléphone : 1-888-788-0839, Option 1

Assurance pour petites entreprises
Téléphone : 1-855-724-2883

Assurance voyage

- Pour les plaintes liées aux services des ventes et d'administration des polices, communiquez avec notre administrateur CanAm Services d'Assurance (2018) Limitée au 1-833-962-1143.
- Pour les plaintes liées aux services d'indemnisation, communiquez avec notre administrateur Gestion Global Excel Inc. au 1-833-962-1140.

Pour toute plainte liée à l'assurance voyage, votre première étape consistera à transmettre votre plainte à notre administrateur :

- Parlez à l'un des représentants autorisés au sujet de votre préoccupation.
- Si un représentant autorisé ne peut pas résoudre votre problème, il sera transmis à son superviseur pour vous aider.

Services d'investissement TD Inc.[2]

Pour les plaintes concernant un compte de Services d'investissement TD Inc., veuillez communiquer directement avec votre directeur de succursale TD Canada Trust ou avec Services d'investissement TD, au 1-888-568-0951.

Gestion de patrimoine TD

Pour discuter d'une plainte au sujet d'un compte Gestion de patrimoine TD, **communiquer avec votre conseiller s'avère**

le meilleur choix. Si vous n'êtes pas certain de la façon de joindre directement votre conseiller, vous pourrez obtenir ses coordonnées en appelant au numéro sans frais approprié indiqué ci-dessous. Vous serez redirigé en conséquence.

Planification financière, Gestion de patrimoine TD[3]
Téléphone : 1-866-646-7888

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD[3]
Téléphone : 1-844-321-7101

Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD[4]
Téléphone : 1-833-259-5980

Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD[4]
Téléphone : 1-866-854-2440

Services d'assurance, Gestion de patrimoine TD[5]
Téléphone : 1-888-992-4245

Placements directs TD[3]

Si votre compte est autogéré, veuillez communiquer avec nous au numéro de téléphone sans frais ou à l'adresse courriel ci-dessous :

Téléphone : 1-800-361-2684
Courriel : td.waterhouse@td.com

Valeurs Mobilières TD Inc.

Pour discuter d'une préoccupation au sujet d'un compte Valeurs Mobilières TD, veuillez communiquer directement avec votre directeur des relations-clients.

Si vous ne connaissez pas les coordonnées de votre directeur des relations-clients, vous pouvez envoyer un courriel directement à Conformité, Valeurs Mobilières TD Inc., à l'adresse courriel ci-dessous. Vous serez redirigé en conséquence.

Courriel : tdsinsteqcomp@tdsecurities.com

Solutions de placement mondiales TD (SPMTD)[6]

Si vous êtes un client institutionnel de Gestion de Placements TD Inc.[6] et que vous avez une préoccupation en ce qui concerne les produits et les services reçus de SPMTD, communiquez directement avec votre directeur des relations-clients ou un associé.

Au besoin, nous vous enverrons un accusé de

réception écrit de votre plainte généralement dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception. Au besoin, nous vous enverrons un avis écrit indiquant le résultat de l'enquête une fois que la plainte aura été examinée.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée à l'étape 1, passez à l'étape 2.

Étape 2
Transmettez votre plainte à un niveau supérieur

Vous pouvez transmettre votre plainte à un niveau supérieur de deux façons :

1. Demandez à la personne à laquelle vous avez eu affaire à l'étape 1 de transmettre votre plainte à un niveau supérieur en votre nom.

ou

2. Communiquez avec nous par l'un ou l'autre des moyens ci-dessous. Un représentant vous aidera et transmettra votre plainte à l'équipe Relations avec les clients de la TD. Vous pouvez également demander à parler directement avec l'équipe Relations avec les clients de la TD.

Services bancaires personnels, Services bancaires aux entreprises, Services de crédit et Services de financement

(comprend TD Canada Trust, Financement auto TD et les Services bancaires privés TD)

Téléphone : 1-833-259-5980
Courriel : TD.Experience.Client@td.com
Adresse postale : Services bancaires personnels au Canada (SBPC), Service à la clientèle
Toronto-Dominion Centre,
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2

mbna

Pour toute plainte concernant MBNA qui ne se rapporte pas à l'assurance, utilisez les coordonnées ci-dessous :
Téléphone : 1-800-870-3675

Courriel : customerrelations@td.com
Adresse postale : À l'attention de : Relations avec la clientèle de MBNA
Toronto-Dominion Centre,
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2

Pour les plaintes relatives à MBNA qui se rapportent à l'assurance :

Téléphone : 1-877-734-1288
Courriel : tdinscc@td.com
Adresse postale : Service à la clientèle de TD Assurance
Toronto-Dominion Centre,
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2

Services d'assurance *(TD Assurance)*

Téléphone : 1-877-734-1288
Formulaire en ligne : Rendez-vous sur td.com/fr pour remplir le formulaire de plainte en ligne.
Courriel : tdinscc@td.com
Adresse postale : Service à la clientèle de TD Assurance
Toronto-Dominion Centre,
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2

Services d'investissement TD Inc.

Téléphone : 1-833-259-5980
Courriel : TD.Experience.Client@td.com
Adresse postale :
Services bancaires personnels au Canada (SBPC), Service à la clientèle
Toronto-Dominion Centre,
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2

Gestion de patrimoine TD[4] et Placements directs TD[3]

Courriel : td.waterhouse@td.com
Adresse postale : Relations avec les clients, Gestion de patrimoine TD
79 Wellington Street W., 5th Floor
Toronto, ON M5K 1A2
Télécopieur : 416-982-2452

Au besoin, nous vous enverrons un accusé de réception écrit de votre plainte dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception.

En plus de l'accusé de réception par écrit de votre plainte, nous vous enverrons une réponse

détaillée par écrit dans les 90 jours suivant sa date de réception. Dans certains cas, nous sommes tenus d'envoyer une réponse détaillée par écrit dans les 56 ou 60 jours.

Notre réponse à l'**étape 2** comporte un récapitulatif de votre plainte et de nos conclusions, ainsi qu'un rappel des options de transmission à un niveau supérieur à votre disposition si vos préoccupations ne sont pas résolues de manière satisfaisante.

Si la solution proposée à l'**étape 2** ne vous satisfait pas, vous pouvez passer à l'**étape 3** et soumettre votre préoccupation au Bureau principal d'examen des plaintes de clients (service affilié, qui est un processus volontaire décrit à l'étape 3) ou à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).

Si vous souhaitez transmettre votre plainte directement à l'OSBI, vous devez le faire dans les 180 jours suivant la réception de notre réponse. Vous pouvez immédiatement transmettre votre plainte à l'OSBI si vous ne recevez pas de réponse dans le délai stipulé dans l'accusé de réception écrit de votre plainte.

Si votre plainte concerne les Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD[4], vous pouvez la transmettre au Bureau principal d'examen des plaintes de clients ou à l'OSBI. Vous pouvez soumettre votre plainte à l'OSBI aux fins d'examen jusqu'à 180 jours après avoir reçu une réponse par écrit du Bureau principal d'examen des plaintes de clients, ou 56 jours après avoir formulé votre plainte à l'**étape 1**.

Si votre plainte concerne les Services d'assurance, Gestion de patrimoine TD[5] et que notre réponse ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre plainte au BPEPC et/ou à l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP). Consultez l'**étape 3**.

Valeurs Mobilières TD Inc.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée par votre directeur des relations-clients, vous pouvez communiquer avec Conformité, Valeurs Mobilières TD Inc. à l'adresse ci-dessous ou passer directement à l'**étape 3.**

Courriel : tdsinsteqcomp@tdsecurities.com
Adresse postale : Valeurs Mobilières TD Inc.
100 Wellington Street West, 17th Floor,
Toronto, ON M5J 2R2

Solutions de placement mondiales TD

Si une préoccupation ou un problème n'est pas résolu avec votre directeur des relations-clients ou un associé, la plainte peut être transmise au directeur général et chef, Distribution institutionnelle au moyen des coordonnées ci-dessous :

Téléphone : 1-888-834-6339 ou 416-983-0055
Courriel : inst.info@tdam.com
Adresse postale : Solutions de placement mondiales TD
161 Bay Street, 30th Floor
Toronto, ON M5J 2T2

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée par le directeur général et chef, Distribution institutionnelle, ou si vous n'avez pas reçu de réponse dans les 90 jours (60 jours pour les résidents du Québec) suivant la date de soumission de votre plainte, passez à l'**étape 3.**

L'**étape 3** explique comment transmettre votre plainte au Bureau principal d'examen des plaintes de clients, à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) et, pour les résidents du Québec, à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée à l'étape 2, passez à l'étape 3.

Étape 3
Autres options de transmission à un niveau supérieur

L'**étape 3** présente plusieurs options de transmission à un niveau supérieur, ce qui peut entraîner un examen approfondi de votre préoccupation ou l'obtention de renseignements supplémentaires.

Transmettez la plainte au Bureau principal d'examen des plaintes de clients

Le Bureau principal d'examen des plaintes de clients agit à titre de médiateur impartial au sein de la TD. Il est chargé d'examiner les plaintes des clients qui ne sont pas résolues après les deux premières étapes du processus de résolution de problèmes des clients de la TD.

Il fait enquête sur les plaintes et assure la liaison entre les clients et les différents secteurs d'activité du Groupe Banque TD au Canada. Bien que le Bureau principal d'examen des plaintes de clients ne relève directement d'aucun secteur d'activité de la TD afin d'en garantir l'impartialité, il n'est pas un service indépendant de règlement de différends. Il a pour mandat d'examiner les plaintes et de donner une réponse objective et impartiale.

Lorsque vous transmettez un dossier au Bureau principal d'examen des plaintes de clients, assurez-vous de fournir vos coordonnées, les détails du problème et votre solution. Vous pouvez soumettre votre plainte d'une des manières suivantes (le numéro de téléphone est sans frais) :

Courriel : td.bpepc@td.com
Téléphone : 1-888-361-0319
Adresse postale : À l'attention du Bureau principal d'examen des plaintes de clients
Toronto-Dominion Centre
P.O. Box 1, Toronto, ON M5K 1A2
Site Web : https://www.td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/services-ala-clientele/bureau-principal-d-examen-des-plaintes-de-clients

La décision de faire appel au Bureau principal d'examen des plaintes de clients vous appartient. Le temps requis pour l'examen du dossier par le Bureau principal d'examen des plaintes de clients et l'obtention d'une réponse varie; un dossier complexe peut nécessiter davantage de temps. Veuillez noter que les délais légaux de prescription restent en vigueur pendant l'examen d'une plainte par le Bureau

principal d'examen des plaintes de clients, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité à entamer une poursuite au civil.

Transmettez la plainte par écrit à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

Les services de l'OSBI sont gratuits et indépendants de la TD. Vous pouvez communiquer avec l'OSBI au moyen des coordonnées ci-dessous :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)
Site Web : www.obsi.ca/fr
Téléphone : 1-888-451-4519
Téléscripteur (ATS) : 1-844-358-3442
Courriel : ombudsman@obsi.ca
Adresse postale : 20 Queen Street West, Suite 2400
P.O. Box 8, Toronto, ON M5H 3R3

Pour les plaintes concernant les Services bancaires personnels, les Services bancaires aux entreprises, les Services de crédit, les Services de financement et les Services bancaires privés TD

Vous pouvez soumettre votre plainte à l'OSBI aux fins d'examen jusqu'à 180 jours après avoir reçu une réponse par écrit du Bureau principal d'examen des plaintes de clients et que le résultat ne vous satisfait pas, ou 56 jours après avoir formulé votre plainte à l'**étape 1**.

Pour les plaintes concernant Gestion de patrimoine TD (à l'exception des Services bancaires privés), Placements directs TD, Valeurs Mobilières TD Inc., Services d'investissement TD Inc. et Solutions de placement mondiales TD

Si vous souhaitez transmettre votre plainte directement à l'OSBI, vous devez le faire dans les 180 jours suivant la réception de notre réponse à l'**étape 2**. Vous pouvez immédiatement

transmettre votre plainte directement à l'OSBI si vous ne recevez pas de réponse dans le délai stipulé dans l'accusé de réception de votre plainte. Vous pouvez également transmettre votre plainte à l'OSBI si vous avez soumis votre préoccupation au Bureau principal d'examen des plaintes de clients et que la réponse reçue ne vous convient pas.

Pour les plaintes concernant l'assurance

Ombudsman des assurances de personnes (OAP)
Site Web : https://olhi-oap.ca/
Téléphone : 1-888-295-8112
Adresse postale : 2 Bloor Street West, Suite 700 Toronto, ON M4W 3E2

Service de conciliation en assurance de dommages
Site Web : https://scadcanada.org/
Téléphone : 1-877-225-0446
Adresse postale : 4711 Yonge Street, 10th Floor Toronto, ON M2N 6K8

Pour les résidents du Québec

Si vous êtes un résident du Québec et que vous avez une préoccupation concernant :

- TD Assurance
- Services d'investissement TD Inc.
- Gestion de patrimoine TD
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Solutions de placement mondiales TD
- Un produit émis par La Société Canada Trust ou par la Société d'hypothèques TD (comptes-chèques, comptes d'épargne, comptes enregistrés ou CPG)
- Un produit enregistré pour lequel La Société Canada Trust est fiduciaire

Les conditions suivantes s'appliquent :

- Votre plainte sera traitée selon le processus décrit dans la présente brochure ou sur notre site Web pour le produit ou service en question. Si vous avez besoin d'aide pour déposer votre

plainte, vous pouvez communiquer avec nous au 1-833-259-5980. Pour obtenir plus de renseignements sur le traitement de votre plainte, vous pouvez communiquer avec l'équipe Relations avec les clients au 1-833-259-5980 ou par courriel à TD.Experience.Client@td.com.

- Nous vous fournirons une réponse verbale dans les 20 jours ou une réponse écrite dans les 60 jours suivant la réception de votre plainte (90 jours dans des circonstances exceptionnelles). Cette réponse énoncera notre position finale et vous indiquera les options de transmission à un niveau supérieur dont vous disposez.
- Vous pouvez en tout temps demander à l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'examiner votre plainte. Vous pouvez déposer votre plainte et obtenir de plus amples renseignements sur le site Web ci-dessous à la section Organismes de réglementation et ressources supplémentaires.

Organismes de réglementation et ressources supplémentaires

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) supervise les institutions financières sous réglementation fédérale, y compris les banques (institutions financières), afin de s'assurer qu'elles se conforment aux lois fédérales en matière de protection des consommateurs.

Les institutions financières sont tenues par la loi de mettre en place un processus de traitement des plaintes.

Si vous avez un problème avec un produit ou un service financier, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'institution financière responsable directement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été traitée ou si le délai de 56 jours

s'est écoulé depuis que vous avez déposé votre plainte, vous pouvez acheminer la plainte à l'organisme externe de traitement des plaintes suivant :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

Site Web : www.obsi.ca/fr
Téléphone : 1-888-451-4519
Téléscripteur (ATS) : 1-844-358-3442
Courriel : ombudsman@obsi.ca
Adresse postale : 20 Queen Street West, Suite 2400,
P.O. Box 8, Toronto, ON M5H 3R3

Si vous voulez connaître vos droits ou si vous avez besoin de renseignements sur le processus de traitement des plaintes d'une institution financière, vous pouvez communiquer avec l'ACFC au moyen du formulaire en ligne, par la poste ou par téléphone. L'ACFC utilise les renseignements provenant des demandes de renseignements des consommateurs pour accomplir son mandat.

Site Web : www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html
Formulaire en ligne : www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/organisation/contactez-nous.html

Téléphone :
Service en français : 1-866-461-ACFC (2232)
Service en anglais : 1-866-461-FCAC (3222)
Appels provenant de l'extérieur du Canada : 613-960-4666
Téléscripteur (ATS) : 1-866-914-6097/ 613-947-7771

Service de relais vidéo : L'ACFC utilise maintenant le service de relais vidéo (SRV). Vous n'avez pas besoin d'autoriser le service de relais vidéo pour communiquer avec l'ACFC. Pour en savoir plus, visitez le site https://srvcanadavrs.ca/fr/

Adresse postale :
Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest, 5e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

Les services indépendants ci-après peuvent vous fournir de l'information et procéder à un examen plus poussé de votre plainte. Ces organismes pourraient communiquer avec la TD pour faciliter leur enquête en vue de régler le problème.

Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)

L'OCRI est l'organisme d'autoréglementation national qui supervise tous les courtiers en valeurs mobilières et courtiers en fonds communs de placement ainsi que toutes les activités de négociation sur les marchés canadiens de titres de créance et d'actions.

L'OCRI accomplit les fonctions réglementaires qu'exerçaient l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et est déterminé à protéger les investisseurs, à assurer une réglementation efficace et uniforme et à renforcer la confiance des Canadiens dans la réglementation des services financiers et dans les personnes qui s'occupent de leurs placements.

Site Web : www.ocri.ca
Téléphone : 1-877-442-4322
Courriel : info@ciro.ca
Adresse postale : 40 Temperance Street, Suite 2600
Toronto, ON M5H 0B4

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Site Web : www.priv.gc.ca/fr
Téléphone : 1-800-282-1376
Télécopieur : 1-819-994-5424
Adresse postale : 30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 1H3

Autorité des marchés financiers (AMF)

Site Web : https://lautorite.qc.ca/grand-public/assistance-et-plainte
Téléphone : Québec : 418-525-0337
Montréal : 514-395-0337
Autres régions : 1-877-525-0337
Adresse postale : 800, rue du Square Victoria, bureau 2200, Montréal (Québec) H3C 0B4

Pour en savoir plus, passez en succursale, composez le 1-833-259-5980

ATS 1-800-361-1180, scannez le code QR ci-dessous pour accéder à notre page sur la résolution des plaintes

ou visitez le site td.com/fr

[1] TD Assurance désigne collectivement les compagnies d'assurance suivantes : Sécurité Nationale compagnie d'assurance, Primmum compagnie d'assurance, Compagnie d'assurances générales TD, Compagnie d'assurance habitation et auto TD et TD, Compagnie d'assurance vie, ainsi que les agences suivantes : Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Agence en assurance de dommages, Agence Directe TD Assurance inc. et CanAm Services d'Assurance (2018) (distribue les produits d'assurance voyage TD Assurance).

[2] Services d'investissement TD Inc. distribue les Fonds Mutuels TD à TD Canada Trust.

[3] Planification financière, Gestion de patrimoine TD, Conseils de placement privés et Placements directs TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion.

[4] Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., par Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et par Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

[5] Services d'assurance, Gestion de patrimoine TD désigne les Services d'assurance TD Waterhouse Inc., membre du Groupe Banque TD. Tous les produits et services d'assurance sont offerts par l'entremise des conseillers en assurance vie autorisés des Services d'assurance TD Waterhouse Inc.

[6] Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Solutions de placement mondiales TD est un nom commercial sous lequel GPTD offre ses produits et services de gestion d'actifs institutionnels.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

519461 (0726)